



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 24 mars 2021

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h25

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Pouvoir : 03

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Jean-François THOMASSON.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité ce PV.

Mme le Maire demande le rajout de 2 points supplémentaires qui seront traités en point n°18 et 19.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h25.

1) Présentation de la requête de l'Union Des Maires de la Dordogne concernant l'adoption d'une motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne – Délibération.

Mme le Maire présente la requête de l'Union Des Maires de la Dordogne concernant l'adoption d'une motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne.

Le conseil municipal,

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à la Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020 - 2022 signé le 5 février 2020 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste ;

Considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un Bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que bien que le Contrat de Présence postale territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;

Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année et les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdins en particulier ;

Le conseil municipal de COULAURES demande :

- À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne.
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici.
- Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

Après délibération, Le Conseil municipal,

• **Adopte**, à l'unanimité de ses membres, la motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne.

• **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

2) Présentation du Syndicat d'énergie de la Dordogne concernant l'adoption d'une motion contre le projet de réforme du groupe EDF – Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr BERTRAND qui présente le projet de réforme du groupe EDF Ce dernier serait ouvert à un actionnariat privé ce qui affecterait la qualité des services publics de distribution et conduirait à un renchérissement du prix de l'électricité.

Après délibération, Le Conseil municipal,

• **Adopte**, à l'unanimité de ses membres, la motion contre le projet de réforme du groupe EDF.

• **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

3) Lecture de la réponse du Défenseur des Droits concernant le dossier de réclamation d'un administré du hameau de « l'Age ».

Mme le Maire donne lecture de la lettre de réponse du Défenseur des droits concernant la réclamation d'un administré du hameau de « L'Age » concernant des infiltrations d'eaux pluviales affectant sa propriété.

Après examen des éléments transmis par Mme le Maire, le Défenseur des droits a décidé de clore ce dossier.

4) Délibération pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement par Mme le Maire pendant toute la durée du nouveau mandat.

Le Conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire/Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Mme le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger Mme le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser Mme le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

5) Demande d'encaissement d'un chèque Groupama pour le règlement de l'accrochage du muret de l'église – Délibération.

Mme le Maire présente un chèque de Groupama d'un montant de 1380,94 € en remboursement du sinistre du muret de l'église.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le chèque de Groupama d'un montant de 1380,94 € en remboursement du sinistre du muret de l'église.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

6) Demande de remboursement d'une facture Infomaniak à l' élu en charge de la maintenance du site internet communal – Délibération.

Mme le Maire demande le remboursement d'une facture Infomaniak, à un élu, d'un montant de 120€, pour la maintenance du site internet communal.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le remboursement d'une facture Infomaniak, à un élu, d'un montant de 120€, pour la maintenance du site internet communal.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

7) Informations concernant les difficultés créées par la baisse des moyens d'enseignement pour la cité scolaire Girault de Borneil : Demande de soutien – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de soutien de la cité scolaire Girault de Borneil.

Nous, conseillers municipaux, maires adjoints, maires des communes du bassin de recrutement de la cité scolaire Girault de Borneil d'Excideuil sommes interpellés, avec une grande inquiétude, par la mobilisation initiée par les familles et les commerçants face à l'attaque portée par vos services, contre l'établissement pour la rentrée 2021. Aussi, après des échanges menés entre des élus municipaux et intercommunaux de 29 communes, des élus départementaux et régionaux, des représentants d'associations de parents d'élèves, de commerçants, d'anciens élèves et d'enseignants, nous tenons à interpeller directement le DASEN de Dordogne.

Depuis 2020 et la succession de mesures sanitaires durcissant les conditions d'accueil des élèves dans les collèges et lycées, les familles vivent pleinement la force d'un petit établissement comme celui-ci : les effectifs modérés dans les classes ont permis à la totalité des élèves, de la sixième à la terminale, de demeurer scolarisés à temps complet dans l'établissement, contrairement aux « gros » lycées urbains.

Par ailleurs, nos communes craignent l'appauvrissement et le vieillissement de leur population. Pour l'ensemble de notre territoire, classé "Petites Villes de Demain", une telle cité scolaire est un vivier pour les commerces et le dynamisme. Fermer des classes, c'est gonfler les effectifs de celles qui restent et empêcher l'accueil des familles qui arriveront sur le territoire en cours d'année scolaire. Or, la crise actuelle montre un désir des citoyens de retourner à la campagne, opportunité que nous tenons à saisir. Il y a quatre classes de 4^e cette année : réduire l'accueil de ces élèves à trois classes de 3^e l'année prochaine, sans perte d'effectif, c'est créer des classes de 30 élèves et conduire l'établissement à refuser de nouveaux élèves en cours d'année – alors qu'ils sont le principal vivier pour le lycée de la cité scolaire. Ainsi, cette décision met en danger la vie et la pérennité de nos communes : elles dépendent des spécificités rurales pour le maintien des services publics en général et de l'Éducation en particulier.

Enfin, les enseignants et personnels d'éducation disent avoir très largement profité de classes de moins de 15 élèves lors du déconfinement de mai-juillet 2020. Ils en ont unanimement observé les bienfaits, pour l'accompagnement des élèves, et chez les élèves eux-mêmes : investissement, autonomie, prise de responsabilité. Le climat scolaire s'est également amélioré, pour le plus grand bénéfice de l'image de l'établissement sur nos territoires.

Aussi, la décision académique de diminuer drastiquement, à la fois le nombre de classes – produisant une brutale augmentation des effectifs par classe – et la dotation en heures d'enseignement – imposant de choisir entre restriction de l'offre d'enseignement et baisse de la qualité, est incompréhensible. Et ce, sans aucune proportionnalité à l'évolution des effectifs d'élèves, ce qui rend cette diminution d'autant plus difficilement tolérable.

Nous comprenons bien que les changements prévus pour la rentrée 2021 vont tous dans le sens de la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves :

- classes à 29 élèves en collège, 33 en lycée dès la rentrée - et ce, alors même que le collège comme le lycée, semblent être un établissement "d'accueil" tout au long de l'année.
- impossibilité technique et sécuritaire de faire pratiquer des travaux pratiques individuellement, dans toutes les disciplines pourtant caractérisées par leur aspect expérimental, suppression de l'option *sciences et laboratoire* en seconde. Perspective d'autant plus angoissante pour les élèves choisissant de conduire leur scolarité à Excideuil jusqu'au baccalauréat dans les spécialités scientifiques.
- pour 42 élèves attendus en moins (soit -8 %), la baisse de l'offre d'enseignement est sans commune mesure :
 - 108 heures de cours retirées (- 17 %).
 - 2 divisions retirées au collège, 1 demi-division au lycée (- 14 %).
 - 10 personnels enseignants en moins, au minimum (- 20 %).
 - seulement deux ans après l'entrée en vigueur de la réforme du baccalauréat général, une spécialité serait déjà supprimée, 3 autres sur la sellette ou alors, parmi les 6 maintenues, 3 ne seraient encadrées que par un seul enseignant simultanément aux élèves de première et terminale.
 - l'option facultative DNL - discipline non linguistique -, marqueur d'une ambition d'élite pour les élèves issus de la ruralité, serait supprimée, de même que les groupes de compétences en anglais.
 - l'éducation physique et sportive, perdant une enseignante, sera affaiblie, alors que se met en place une option EPS "pleine nature" fortement ancrée et soutenue par le territoire - CCILAP -, de même que l'association sportive UNSS qui perdra un encadrant.

La forte mobilisation des parents d'élèves et de nous-mêmes, élus de COULAURES, l'ampleur des actions menées et à venir, témoignent de l'importance de cet établissement scolaire pour les citoyens résidant sur notre territoire et pour nos collectivités territoriales elles-mêmes.

Le Conseil Municipal de COULAURES marque tout son appui aux démarches visant à assurer d'une part l'existence même du collège et du lycée Giraut de Borneil, d'autre part le maintien de l'offre d'enseignements obligatoires et optionnels existants et enfin, la qualité d'accueil des élèves dans des classes d'un effectif pédagogiquement raisonnable de la sixième à la terminale.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte** à l'unanimité de ses membres, de soutenir la cite scolaire Girault de Borneil.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

8) Délibération pour la durée d'amortissement des sommes 2020 concernant les travaux du multiple rural ainsi que les travaux réalisés au lotissement (1^{ère} tranche).

Mme le Maire expose la demande du Trésorier de voter une durée d'amortissement concernant les travaux du multiple rural (62 019,72 €) et du lotissement (1^{ère} tranche : 33 518,96 €).

Mme le Maire propose une durée d'amortissement de 15 ans.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, que la durée d'amortissement concernant les travaux du multiple rural (62 019,72 €) et du lotissement (1^{ère} tranche : 33 518,96 €) soit de 15 ans.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

9) Analyse de la demande de la poste concernant la nécessité de donner une procuration à la nouvelle secrétaire pour tous types de signatures inhérentes aux différents courriers – Délibération.

Mme le Maire sur la demande de la poste informe le Conseil municipal de la nécessité de donner procuration à la nouvelle secrétaire pour la signature des différents courriers arrivant en recommandés.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de donner procuration à la nouvelle secrétaire pour la signature des différents courriers arrivant en recommandés.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

10) Présentation de la motion de soutien à l'association défense environnementale germinoise (Moto Cross-Saint-Germain-des-Près) – Délibération.

Annulation de la délibération.

11) Présentation de la demande d'adhésion de plusieurs communes au Syndicat Eau Cœur du Périgord – Délibération.

Mme le Maire présente la demande d'adhésion de plusieurs communes au Syndicat Eau Cœur du Périgord. Elle donne la parole à Mr Allard.

Celui-ci explique la demande d'adhésion complémentaire du Grand Périgueux des territoires suivants : Champcevinel, Trélissac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Sarlic-sur-l'Isle, Saviganc-les-Eglises et Sorges-et-Ligueux-en-Périgord.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la demande d'adhésion complémentaire du Grand Périgueux des territoires suivants : Champcevinel, Trélissac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Sarlic-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises et Sorges-et-Ligueux-en-Périgord.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

12) Présentation de la demande de compensation financière pour le chauffeur de bus en remplacement du 08/03 au 12/03/2021 - Délibération.

Mme le Maire explique que suite à un arrêt maladie de l'agent en charge du transport scolaire, elle a dû faire appel à un chauffeur de bus de Saint Astier pour assurer le ramassage des élèves du 08/03 au 13/03/2021.

Cette personne se déplaçant le matin et le soir pour 1h30, elle demande au Conseil municipal l'autorisation de lui verser une compensation financière d'un montant de 200 €.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Autorise**, à l'unanimité de ses membres, Mme le Maire à verser une compensation financière d'un montant de 200 € au chauffeur de bus en remplacement du 08/03 au 12/03/2021.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

13) Présentation de la demande de subvention de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

14) Présentation de la demande de subvention de l'association Exct'oeil - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association Exct'œil.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association Exct'œil.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

15) Présentation de la demande de subvention des Restaurants du Cœur de la Dordogne - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention des Restaurants du Cœur.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention d'un montant de 50 € à l'association des Restaurants du Cœur de la Dordogne.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

16) Présentation de la demande de subvention de l'association « SOS Chats Libres » - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « SOS Chats Libres ».

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « SOS Chats Libres ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

17) Présentation de la demande de soutien financier concernant l'association « Périgord Ladies » - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de soutien financier concernant l'association « Périgord Ladies » et explique que compte tenu de la participation des élus et des administrés apportée chaque année à l'organisation du tour cycliste, il n'est pas nécessaire de répondre à leur demande.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de soutien financier de l'association « Périgord Ladies ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

18) Présentation de la demande de la convention de modernisation du parc d'éclairage public à passer avec le SDE 24 - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr BERTRAND qui explique la proposition du SDE 24 de passer une convention de modernisation du parc d'éclairage public pour entre autre le changement de 4 lampadaires.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la demande de convention de modernisation du parc d'éclairage public.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 14 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

19) Modalités de prise de RTT pour le personnel travaillant sur une durée hebdomadaire de 40h - Délibération.

Mr ALLARD interroge Mme La Maire et l'ensemble des élus sur l'éventualité de modifier le temps de travail des agents qui pourrait passer à 35h.
En effet, cela permettrait une meilleure organisation des services.
Mme le Maire et le Conseil municipal retiennent l'idée.
Cela fera partie d'une délibération au prochain conseil municipal.

Fin de séance : 20h45.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

du 29 mars 2021.

2021/03 – 16 : Présentation de la requête de l'Union Des Maires de la Dordogne concernant l'adoption d'une motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne – Délibération.

2021/03 – 17 : Présentation du Syndicat d'énergie de la Dordogne concernant l'adoption d'une motion contre le projet de réforme du groupe EDF – Délibération.

2021/03 – 18 : Délibération pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement par Mme le Maire pendant toute la durée du nouveau mandat.

2021/03 – 19 : Demande d'encaissement d'un chèque Groupama pour le règlement de l'accrochage du muret de l'église – Délibération.

2021/03 – 20 : Demande de remboursement d'une facture Infomaniak à l' élu en charge de la maintenance du site internet communal – Délibération.

2021/03 – 21 : Informations concernant les difficultés créées par la baisse des moyens d'enseignement pour la cité scolaire Girault de Borneil : Demande de soutien – Délibération.

2021/03 – 22 : Délibération pour la durée d'amortissement des sommes 2020 concernant les travaux du multiple rural ainsi que les travaux réalisés au lotissement (1^{ère} tranche).

2021/03 – 23 : Analyse de la demande de la poste concernant la nécessité de donner une procuration à la nouvelle secrétaire pour tous types de signatures inhérentes aux différents courriers – Délibération.

2021/03 – 24 : Présentation de la demande d'adhésion de plusieurs communes au Syndicat Eau Cœur du Périgord – Délibération.

2021/03 – 25 : Présentation de la demande de compensation financière pour le chauffeur de bus en remplacement du 08/03 au 12/03/2021 - Délibération.

2021/03 - 26 : Présentation de la demande de subvention de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne - Délibération.

2021/03 – 27 : Présentation de la demande de subvention de l'association Exct'oeil - Délibération.

2021/03 – 28 : Présentation de la demande de subvention des Restaurants du Cœur de la Dordogne - Délibération.

2021/03 – 29 : Présentation de la demande de subvention de l'association « SOS Chats Libres » - Délibération.

2021/03 – 30 : Présentation de la demande de soutien financier concernant l'association « Périgord Ladies » - Délibération.

2021/03 – 31 : Présentation de la demande de la convention de modernisation du parc d'éclairage public à passer avec le SDE 24 - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Alain FAYOL	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Hélène KOU	
Philippe GALLET	EXCUSE
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSE
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	EXCUSE
Christian BERTRAND	